

Conclusions et propositions du groupe : le débat en séance plénière

Richard Cardinale présente une synthèse des réflexions du groupe.

« La conclusion a été un peu difficile par la diversité des sujets abordés et par la multiplicité des vocabulaires employés par les différents participants.

Néanmoins, le groupe propose, pour valoriser et utiliser les essences de la zone méditerranéenne la création d'un parc à bois. Il s'agit du seul lien qui a pu être trouvé au point de vue de tous les interlocuteurs. On peut expliciter ce choix en deux points :

- si l'on veut utiliser des essences méditerranéennes, il faut pouvoir en disposer
- actuellement, la construction utilise des bois qui pour la plupart ne sont pas de la région. Pour pouvoir les substituer graduellement par des essences méditerranéennes, il est obligatoire de pouvoir y avoir accès. Le parc à bois pourrait d'une part réunir des scieurs et exploitants forestiers pour la collecte des bois et leur première transformation, d'autre part des partenaires de l'aval de la filière utilisateurs de bois équarris.

Nous avons émis 2 propositions pour aider à lancer ce concept :

- l'utilisation à un niveau à préciser d'essences régionales dans la structure à ossature bois qui pourrait être choisie pour la construction de l'extension du Centre de formation forestière de la Bastide des Jourdans. Le cahier des charge devrait inciter à l'emploi maximum d'essences régionales à vocations et spécificités diverses : la structure et le mobilier peut intégrer une dose de pin d'Alep, les menuiseries du cèdre, les revêtements et le mobilier faisant appel pour partie à des essences de

garrigues résistantes et à haute valeur esthétique comme le chêne vert. Pour nous, il s'agit de faire de ce centre une vitrine auprès des forestiers en formation pour aider à combattre par ces produits démonstratifs le fatalisme de la profession.

- la commune d'Avignon a souhaité qu'un projet de création faisant appel à des produits industrialisés soit réalisé en bois de cèdre pour l'aménagement urbain de la commune en espérant que d'autres communes suivront. »

Le débat s'engage pour aider à préciser l'idée de parc à bois. Aussi, plus qu'un endroit fixé géographiquement où l'on procéderait à un stock et à un tri de bois par essence, par diamètre, par longueur et par qualité, avec toutes les contraintes de gestion de stock, les ruptures de charge, les manutentions, les circuits de bois allongés entre la coupe et le scieur, l'idée évolue vers un parc à bois informatique, une bourse interrégionale qui permettrait de décrire rapidement ce qui est disponible à tel ou tel endroit. Toutefois, la nécessité de créer un stock régulateur, soit concentré (« parc physique »), soit diffus géographiquement (« parc informatique »), avec des quantités et des qualités connues pour permettre au scieur, assuré d'un bon approvisionnement, de répondre rapidement à des appels d'offre de chantiers exigeant des délais rapides semble acquise à tous. Il s'agit de reconquérir localement les marchés pris par les bois du Nord.

Sept cents logements ossature-bois ont été construit en Provence-Alpes-Côte d'Azur durant ces 3 dernières années c'est-à-dire un marché conséquent qui a totalement échappé aux bois méditerranéens... Cela donne à réfléchir !

Rémy MARCHAL